



Conseil Portuaire du Mercredi 30 Mars 2022 Port de plaisance de Saint-Denis d'Oléron

L'an deux mille vingt-deux, le Mercredi 30 Mars à 14h00, le Conseil Portuaire s'est réuni en session ordinaire au Cadran Solaire, sous la présidence de Monsieur Joseph HUOT, Maire.

Présents :

Joseph HUOT, Maire,
Jean-Jacques OLIVIER, Adjoint, Délégué des affaires portuaires,
Rodolphe MOUCLIER, Responsable du Port,
Daniel DELIDAI, Jean PIVETEAU, Régis JOLLY, représentant les usagers du port,
Bernard BARBIER, Jean-Jacques VIGNERON, Laurent CHARDONNET représentant les associations,
Cyril MAURIN représentant les professionnels,

Excusés :

Le représentant de la Chambre des Commerce et d'Industrie.

Ordre du jour :

- 1-Les chiffres de 2021**
- 2-Compte administratif 2021**
- 3-Budget primitif 2022**
- 4-Travaux**
- 5-Questions Diverses**

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil portuaire et ouvre la séance.

Il passe, ensuite, la parole à Monsieur OLIVIER.

Monsieur Olivier rappelle la nouvelle composition du conseil portuaire suite au désistement d'un représentant des plaisanciers titulaire. Monsieur Jolly a été nommé représentant des plaisanciers titulaire et monsieur Chardonnet suppléant.

Il rappelle que seuls les titulaires peuvent siéger au conseil portuaire. Monsieur Chardonnet étant présent, il est acté qu'il peut assister (à titre exceptionnel) à la réunion mais ne peut pas prendre part au vote.

Avant de laisser la parole à monsieur Mouclier pour les chiffres, il rappelle les effectifs de la régie en personnel et indique que madame Cécile Signol a rejoint l'équipe depuis le 1 mars 2022 en qualité agent administratif.

I . LES CHIFFRES DE 2021

Rappel des catégories :

Catégorie A : - de 6m

Catégorie F : 8m à 8.49m

Catégorie K : 11m à 11.99m

Catégorie B : 6m à 6.49m

Catégorie G : 8.50m à 8.99m

Catégorie L : 12m à 12.99m

Catégorie C : 6.50m à 6.99m

Catégorie H : 9m à 9.49m

Catégorie M : 13m à 13.99m

Catégorie D : 7m à 7.49m

Catégorie I : 9.50m à 9.99m

Catégorie N : + de 14m

Catégorie E : 7.50m à 7.99m

Catégorie J : 10m à 10.99m

A . Contrats annuels au 1^{er} janvier 2022 (y compris les suspensions de contrats) :

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	Total
Monocoque	87	129	124	67	43	53	45	26	22	34	12	8	4	6	660
Multicoque										1	7	1		2	11
Total	87	129	124	67	43	53	45	26	22	35	19	9	4	8	671

Suspensions de contrat :

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	Total
Monocoque	2	7	6	1	3	4	3	2	2	1	2				33
Multicoque										1					1
Total	2	7	6	1	3	4	3	2	2	2	2				34

Monsieur Barbier demande des précisions quant au nombre de contrat annuels effectifs (671) par rapport au nombre de place totale de port (730).

Monsieur Mouclier indique que le delta correspond, peu ou prou, aux emplacements de la panne A « visiteur » ajoutés aux postes dont les contrats sont actuellement suspendus. Ces derniers complétés par les postes qui se libèrent en cours de saison sont conservés pour satisfaire les demandes saisonnières.

B. Résiliations 2021

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	Total	Total de résiliations en 2020	Total de résiliations en 2019
Monocoque	8	8	8	9	3	1	3	1	1	2	0				41	43	39
Multicoque									1						1	1	
Total	8	8	8	9	3	1	3	1	2	2	0				42	44	39

C. Liste d'attente :

Nombre d'inscriptions du 01/01/2021 au 31/12/2021 :

A	B / C	D / E	F / G	H / I	J	K / L / M	N ou multicoque	Total	Total d'inscriptions en 2020	Total d'inscriptions en 2019
7	34	8	7	9	8	7	0	80	60	65

Au 31/12/2021, la liste globale compte :

A	B / C	D / E	F / G	H / I	J	K / L / M	N ou multicoque	Total	Total d'inscriptions au 31/12/2019	Total d'inscriptions au 31/12/2018
10	131	31	40	26	20	35	7	300	292	300

D. Bilan de l'année 2021

I.D.1 Escapes

	Nombre séjours 2021	Nombre séjours 2020	Nombre séjours 2019	Nombre nuitées 2021	Nombre nuitées 2020	Nombre nuitées 2019
Janvier	6	11	3	8	37	9
Février	19	10	19	40	21	30
Mars	47	9	39	64	13	53
Avril	39	1	185	67	5	295
Mai	256	201	405	396	386	699
Juin	490	304	599	996	563	1076
Juillet	603	871	804	1427	1711	1591
Août	802	915	912	1844	1790	1718
Septembre	402	497	427	814	846	733
Octobre	192	82	103	320	113	135
Novembre	64	1	16	110	2	24
Décembre	6	7	2	7	10	2
Total	2926	2909	3514	6093	5497	6365

Monsieur Olivier note que le nombre de nuitées est en augmentation par rapport à 2020 sans pour autant retrouver les chiffres de 2019.

I.D.2. Contrats Hebdo/Mensuels

	Nombre séjours			Nombre séjours 2021	Nombre séjours 2020	Nombre séjours 2019
	2021	2020	2019			
Janvier	6	2	3			
Février	0	2	1			
Mars	4	2	6			
Avril	30	18	28			
Mai	29	14	25			
Juin	25	31	39			
Juillet	72	72	76			
Août	72	79	86			
Septembre	29	21	14			
Octobre	5	2	2			
Novembre	3		1			
Décembre	1					
Total	276	243	281			

	Nombre séjours 2021	Nombre séjours 2020	Nombre séjours 2019
< 6m	67	72	68
6m à 6.49m	44	39	43
6.50m à 6.99m	76	55	61
7m à 7.49m	9	7	13
7.50m à 7.99m	8	10	16
8m à 8.49m	6	16	11
8.50m à 8.99m	16	14	15
9m à 9.49m	11	5	5
9.50m à 9.99m	7	5	11
10m à 10.99m	9	8	16
11m à 11.99m	13	9	10
12m à 12.99m	6	2	9
13m à 13.99m	0	0	2
> 14m	4	1	1
Total	276	243	281

Concernant l'attribution d'autorisation d'amarrage en contrat hebdo/mensuel, monsieur Mouclier rappelle que nous utilisons essentiellement des emplacements libérés par les usagers annuels (résiliation, suspension de contrat, convention de libération de poste, départ en croisières, ...).

Face au nombre conséquent de demande à traiter et au manque de visibilité sur les libérations de postes, de nombreuses demandes saisonnières sont actuellement en attente. Les attributions se font au fil de l'eau en fonction de la nature des demandes et des possibilités d'amarrage.

I.D.3. Aire de carénage et parking à terre

Mois (début du séjour)	Aire de carénage									Parking à terre		
	Nombre de séjours*			Nombre de nuitées			Nombre de nuits gratuites			Nombre de séjours		
	2021	2020	2019	2021	2020	2019	2021	2020	2019	2021	2020	2019
Janv.	4	2	2	60	49	58	10	2	4	22	27	31
Fév.	0	1	4	41	40	83	0	2	10	3	1	
Mars	14	3	15	111	78	184	34	7	39	3		5
Avril	10	7	17	224	139	236	77	36	89	14	2	11
Mai	21	19	29	185	175	225	88	88	108	9	13	15
Juin	21	33	19	238	256	211	96	133	85	13	14	15
Juil.	21	22	15	195	204	155	75	100	55	24	22	14
Août	13	16	12	84	135	136	25	45	11	20	22	17
Sept.	9	13	4	86	121	102	7	16	19	9	16	14
Oct.	3	8	5	37	93	95	12	30	23	24	13	9
Nov	5	3		47	119	123	15	10	24	5	4	2
Déc.	1			16	74	93	13	8	3		1	1
Total	122	127	126	1324	1483	1701	452	477	470	146	135	134

*Séjour payant uniquement (331 séjours avec les séjours en franchise).

Monsieur Maurin demande des précisions sur l'application d'un point du règlement de la zone technique (article 5) concernant la limitation à 11 mois consécutif du stationnement des navires sur le parking à terre.

Monsieur Mouclier concède que l'application de ce point de règlement n'a pas été appliqué scrupuleusement.

En effet, cette mesure a pour but d'éviter que le parking à terre devienne un cimetière à bateau et que nous puissions proposer des solutions de stockage à terre pour des usagers ne disposant pas de poste annuel, entre autre.

Cependant, nous n'avons pas refusé d'autorisation de stationnement et il n'y a pas de situation de navire abandonné.

Monsieur Olivier précise que certains navires amarrés dans le port sont mal entretenus pratiquement des épaves, ternissent l'aspect du port et qu'il convient d'intervenir afin de détecter les situations les plus préoccupantes. Monsieur Mouclier indique qu'une opération de repérage est en cours.

I.D.4. Cale de mise à l'eau

	2021	2020	2019
Cale	129	133	177
Cale Jet-ski	17	36	49
Cale 5 passages	208	210	221
Cale 5 passages Jet-ski	18	19	29
Cale Année	13	8	13
Cale Année Prof.	3	3	3

Nombre de passages bateau : $(5 \times 208) + 129 = 1169$ (en 2020 : 1183 passages, en 2019 : 1282 passages)

Nombre de passages Jet-ski : $(5 \times 18) + 17 = 107$ (en 2020 : 131 passages, en 2019 : 194 passages)

I.D.5. Principales recettes HT 2021 (à titre d'information)

	Montant HT
	2021
Redevance AOT plaisanciers annuels	830907 €
Redevance locations commerces	164739 €
Redevance contrats mensuels/hebdomadaires	138370 €
Redevance navires de passage	119330 €
Redevances AOT professionnelles du nautisme	45521 €
Redevance parking à terre	13284 €
Redevance cale	8850 €
Redevance mouillage	4134 €
Base nautique YCO	2083 €
Redevance manutention stockage matériel et cale	4373 €
Redevance pêcheurs professionnels	3788 €
Redevance aire de carénage	4356 €

Monsieur Olivier propose de présenter les principales recettes sous cette forme afin de mieux appréhender la contribution de chacun au budget de port.

Monsieur Delidais précise qu'il est important pour tous d'avoir ces informations. Il s'interroge sur les montants des redevances des navires de pêche ainsi que de la base nautique eu égard les charges générées et les avantages octroyés.

Concernant la base nautique, monsieur Le Maire rappelle la politique de la municipalité pour le secteur associatif.

Essentiel à l'animation, les associations créent du lien social et participent à la vie communale. Monsieur Huot rappelle que l'YCO existe depuis 60 ans et que c'est une association à but non lucratif. L'école de voile ne sollicite pas de subvention mais bénéficie d'avantages en nature dans leur convention d'occupation pour développer leurs activités. Il précise qu'un indice de révision du loyer annuel va être proposer.

Monsieur Piveteau relève qu'il y a un manque à gagner pour le port et qu'il n'est pas compenser.

Monsieur Olivier précise que lorsque nous accordons des tarifs préférentiels aux associations voire des gratuités d'escale lors de certaines manifestations, c'est aussi un manque à gagner pour le budget du port. Tout cela concourt à l'animation du port et à son attractivité, donc utile.

Monsieur Huot clos ce débat en rappelant que les associations auront toujours le soutien de la municipalité.

Monsieur Piveteau demande à connaitre le nombre d'accostage des navires à passagers.

Cette information n'étant pas directement disponible , elle sera communiquée lors du prochain conseil portuaire.

I.D.6. Principales dépenses HT 2021 (à titre d'information)

Dépenses de fonctionnement réalisées

	Montant HT 2021
Dragage	257768€
Surveillance estivale	8276 €
Transfert de sable	Provision 26000 €
Accessoires mouillages	5162 €

Dépenses d'investissement réalisées

	Montant HT 2021
Toiture capitainerie	39 424 €
Achat de pontons et accessoires	17950 €
Escalier base nautique	6 250 €
Lave-linge/sèche-linge	8990 €

Dépenses réalisées en fournitures non stockables et traitement des déchets

	Montant HT 2021
Eau	3085€
Electricité	17912 €
Gaz	10365 €

Carburant (consommation interne)	2299 €
Traitement des déchets	14128 €

Monsieur Mouclier fait le point sur le dossier de la mise en place de la redevance incitative par la régie « Oléron déchets ».

Le mode de comptabilisation de la production de déchets va évoluer et nous devons rester vigilant pour maîtriser l'augmentation de ces charges. Aussi, deux projets sont en cours de réalisation. Il s'agit de gérer les déchets propres au port en créant deux points de dépose, avec contrôle d'accès, où seront regroupés l'ensemble de bacs de collecte. Les bacs situés à la sortie de chaque panne seront de ce fait supprimés.

Le deuxième projet concerne la gestion des déchets des commerçants de la zone commerciale. Chaque commerçant aura à disposition, à sa demande, un ensemble de bacs propres à son activité. Un aménagement des cases « poubelle » est en cours afin d'empêcher les dépôts sauvages.

Monsieur Olivier regrette le laxisme de certains concernant la gestion des déchets. Le respect des règles d'utilisation des moyens mis à dispositions est l'affaire de tous.

Plusieurs offres de prestations ont été demandées. Il est à noter que la création ou modification de ces points de collecte représente une charge importante supportée par le budget du port. Certaines solutions ont dû être abandonné car trop onéreuse.

Remboursement capital et charges financières

	Montant HT 2021
Capital	479990 €
Intérêts	163671 €

Monsieur Olivier indique qu'il faudra attendre 2027 pour voir une baisse significative de l'ensemble des emprunts.

Impôts, taxes et contributions

	Montant HT 2021
Cotisations foncières des entreprises	35531 €
Taxes foncières	59673 €

Monsieur Mouclier précise que les attributaires des modules commerciaux remboursent au budget du port la part de taxe foncière dû pour chaque module.

Aides forfaitaires et sous locations

	Montant HT 2020
Aides forfaitaires	1600 €
Sous locations	14285 €

II. COMPTE ADMINISTRATIF 2022

A. Exécution du budget 2021 HT

Voir annexe 1

B. Résultat HT

Voir annexe 1

III. BUDGET PRIMITIF 2022

A. Section fonctionnement

Voir annexe 2

Monsieur Olivier annonce qu'une provision pour charge d'exploitation (article 6815) d'un montant de 115 000€ par an sera constituée sur trois ans au lieu de 85 000€ sur quatre ans. Celle-ci permettra de financer le dragage du bassin prévu durant l'hiver 2024/2025.

Monsieur Maurin constate une augmentation des charges de personnel.

Monsieur Huot précise qu'un emploi équivalent temps plein annuel a été ouvert pour recruter un agent administratif, qui n'est en sorte qu'un demi-poste puisque cela remplace un poste de saisonnier de 6 mois.

Un jeune adulte a aussi été recruté en contrat « parcours emploi compétence » sur 12 mois à la place d'un contrat saisonnier de 6 mois habituellement proposé.

Monsieur Olivier explique que le ratio dépenses de personnels / dépenses réelles de fonctionnement est de l'ordre de 26%. Ce ratio reste faible par comparaison par rapport à l'activité et la moyenne constatée.

B. Section investissement

Voir annexe 2/2

Monsieur Barbier demande si la présentation du budget pourrait être plus détaillée. Cela permettrait d'avoir une vision plus précise des dépenses et des recettes par nature.

Monsieur Oliver répond qu'une meilleure définition des articles (qui ne sont pas toujours explicites) sera donnée sans pour autant détailler l'ensemble du budget primitif.

Suite à la présentation du budget primitif 2022 du port de plaisance, monsieur Olivier demande aux membres du conseil portuaire d'émettre un avis.

Le conseil portuaire émet un avis favorable à l'unanimité.

IV. TRAVAUX

A. Bilan des travaux réalisés

1. Diagnostic des pieux de guidage :
Dans le cadre du suivi des installations portuaires, un diagnostic de l'état de corrosion des pieux de guidage a été réalisé. **Voir annexe 3**
2. Diagnostic de l'aire de carénage : le diagnostic est en cours.
3. Panne K : 2 pontons de 12m ont été changé à neuf.
4. Accueil capitainerie : la baie vitrée de la salle de détente a été changé ainsi que le volet roulant. Une cloison séparative entre l'accueil et la salle de détente a été installée.
5. Rénovation de catways : plusieurs catways ont été rénovés.
6. Cale de mise à l'eau : les agents du port ont procédé au rebouchage des parties détériorées de la cale de mise à l'eau.

Monsieur Olivier explicite certains dossiers en cours au port. Le diagnostic des pieux est terminé.

Il s'avère que l'état général de ces pieux ne nécessite pas d'opération du domaine curatif dans l'immédiat, mais si rien n'est fait le changement des 83 pieux sera nécessaire pour un coût entre 1,5 et 2 millions d'euros.

Afin de prolonger de façon significative la longévité des pieux, la mise en œuvre de la protection cathodique est recommandée. Une enveloppe budgétaire est programmée pour la mise en place de cette protection.

Un autre diagnostic est en cours de réalisation. Il s'agit de celui de l'aire de carénage. Les résultats de cette étude permettront de mieux appréhender les besoins nouveaux et/ou à renouveler notamment d'un point de vue réglementaire.

Monsieur Maurin rappelle que certaines plaques en béton de l'aire de carénage s'enfoncent empêchant les effluents de s'écouler correctement vers le caniveau.

Il rappelle que les professionnels du nautisme sont toujours demandeurs d'un rallongement de la cale de mise à l'eau. Cela permettrait d'allonger la plage horaire d'accessibilité pour les manutentions et assurer une meilleure sécurité des personnes sur cet ouvrage.

Monsieur Olivier fait remarquer que cette demande est compréhensible mais ne fait pas partie des priorités prévues au budget.

B. Les prévisions

IV.B.1 Bâtiments

1. Changement de la porte d'un local associatif : 1316€
2. Changement de porte sur un casier de la base nautique : 3556€
3. Changement d'un module boîte aux lettres de la zone commerciale : devis en cours
4. Modification des cases déchets de la zone commerciale : devis en cours (Demande de plus de devis car devis trop élevé pour le moment)

5. Création de deux points de réception des déchets sur le port : devis en cours

IV. B. 2 Infrastructures portuaire

1. Renouvellement de la protection cathodique des pieux suite à diagnostic : 65 000€ (Pour une meilleure durée de vie)
2. Reprise du revêtement des entrées d'un parking : 12 000€
3. Changement du contrôle d'accès au parking Nord : 15 250€
4. Dragage de la panne P : 37 420€ (pour pouvoir continuer à recevoir les visiteurs à la journée, pêcheurs et vedette touristique.)
5. Renouvellement du dossier réglementaire pour le transfert de sable annuel : 8 100€ (L'arrêté date de 2012, il faut refaire une demande d'autorisation à « Enviro Mer »)
6. Changement d'un candélabre sur parking Nord : 1 731€ (participation port)

IV. B. 3 Outils/outillages

1. Renouvellement de matériels informatiques, achat d'une tablette. Acquisition version 2 du logiciel de gestion Seaport, acquisition d'une version web-agent, création d'un portail client : 18 372€
2. Réparation du chariot manuscopique : 7 198€

V. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Delidais interpelle le conseil portuaire sur l'application de clauses et conditions des contrats annuels notamment sur les règles de résiliation en cours d'année du forfait.

Monsieur Olivier explique que les règles appliquées aujourd'hui dates depuis 2004, la formulation est probablement à revoir pour une meilleure compréhension.

Monsieur Delidais aborde le sujet des consommations d'eau par les usagers de la cale de mise à l'eau sur l'aire de carénage lors du rinçage des navires et jet ski.

Monsieur Olivier explique qu'un relevé des compteurs (lorsqu'ils existent) montre que la consommation d'eau sur l'aire de carénage reste à un niveau raisonnable (24cts par passage) et ceci en incluant toute la consommation de l'aire de carénage.

Cependant la consommation d'eau doit rester une préoccupation permanente.

Monsieur Delidais demande si le nettoyeur haut de pression à eau de mer est utilisé.

Monsieur Mouclier évoque une utilisation en mode pompage eau mer rare. En effet, la turbidité des eaux du port rend son utilisation complexe. La crépine d'aspiration se bouchant rapidement.

Les représentants des usagers aimeraient connaître la position de la municipalité concernant l'association « les sentiers de la mer ».

Monsieur Olivier explique ne pas vouloir cautionner une association lucrative. Si les plaisanciers veulent partager un moment de convivialité avec des randonneurs, c'est tout à fait leur droit. La commune et l'autorité portuaire ne seront pas les garants de cette activité. Il en est de même pour les sous-locations à quai.

Monsieur Delidais réitère la demande de pouvoir régler les redevances par paiement Carte bancaire sur internet.

Le dossier sera relancé auprès du trésor public.

Monsieur Maurin fait remarquer qu'il n'y a pas d'extincteur sur l'aire de carénage notamment au niveau du point déchet spéciaux. Il fait part de son inquiétude si un incendie devait se déclarer.

Il est vrai qu'aucun extincteur n'est directement disponible sur cette zone. Un extincteur sera prochainement installé à l'entrée du point de collecte des déchets.

Monsieur Maurin demande si les peintures routières jaunes et les passages protégés pour les piétons vont être refait.

Monsieur Moulier confirme que oui.

Monsieur MAURIN informe qu'il a porté assistance à un plaisancier tombé à l'eau dans le bassin. Il fait remarquer que les échelles de secours semblent un peu trop courtes pour remonter seul sur le ponton.

Monsieur Olivier rappelle que pour toute urgence, il faut appeler la capitainerie. Les agents du port peuvent intervenir. Concernant les échelles, cette remarque sera prise en compte pour des achats ultérieur.

Monsieur Vigneron rappelle que lors du dernier conseil portuaire la création d'un groupe de travail sur le réaménagement des parkings de la zone Nord a été évoqué.

Monsieur Olivier confirme ce projet mais ce travail n'a pas encore été lancé.

Des modifications du stationnement sur les parkings peuvent être envisagées. Le système de gestion des accès au parking devrait prochainement être changé. Un logiciel de reconnaissance des plaques d'immatriculation en entrée/sortie est en cours d'acquisition.

Monsieur Vigneron souhaite savoir où mettre les déchets ménagers de l'association APA.

Monsieur Moulier demande que ces déchets soient déposés dans les bacs ordures ménagers du port et non pas dans les cases à déchets de la zone commerciale.

Fin de la séance à 17h30